



Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée

Septembre 2015



Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée

Pièce n° 01

Imprimé

Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)

Articles L. 111-7 et D. 111-19-34 du code de la construction et de l'habitation (CCH)

Cadres 1 et 2	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation
Cadre 3	informations nécessaires à la vérification de la demande d'octroi de périodes supplémentaires
Cadres 4 et 5	informations nécessaires à l'instruction de la demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap)
Cadre 6	engagement du (des) demandeur(s)

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez demander l'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée (Ad'ap) pour la mise en accessibilité ;

- d'un seul établissement recevant du public (ERP) sur plusieurs périodes,
- de plusieurs établissements recevant du public (patrimoine comprenant ou non des installations ouvertes au public) sur une ou plusieurs périodes,
- ou d'une (des) installation(s) ouverte(s) au public (IOP) sur une période.

Cette demande vous permet d'accomplir les formalités nécessaires.

Dans le cas d'un Ad'ap pour un établissement recevant du public sur une, deux ou trois années, veuillez vous reporter au Cerfa 13824

Cadre réservé aux services préfectoraux

N° de l'Ad'ap :

Date de réception en préfecture :

1. Identité du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le chef de file du suivi du dossier dans le cas d'un co-financement
Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs identités sur papier libre

Vous êtes un particulier

Madame Monsieur

Nom, prénom

Date de naissance

Vous êtes une personne morale

Raison sociale et Dénomination Compagnie du Mont-Blanc

N° SIRET 6 0 5 5 2 0 5 8 4 0 0 0 1 8

Représentant de la personne morale Madame Monsieur

Nom, prénom VEZINHET Olivier

Date de naissance à défaut de N° SIRET

2. Coordonnées du demandeur et des co-signataires le cas échéant

Si la demande est présentée par plusieurs personnes, indiquez leurs coordonnées sur papier libre

Adresse

Numéro 35 Voie Place de la mer de Glace

Lieu-dit Boîte postale

Code postal 74400 Localité CHAMONIX MONT BLANC

Si le demandeur habite à l'étranger Pays Division territoriale

Téléphone fixe 0 4 5 0 5 3 2 2 7 6 Portable

Indicatif si pays étranger

Adresse électronique sandra.segura @ compagniedumontblanc.fr

3. Votre dossier concerne

Veillez vous reporter au :

Un seul ERP et votre demande concerne

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un seul ERP* lié à des difficultés techniques ou financières (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :

Cadre 4

• Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

• Autre : à préciser :

Plusieurs ERP et IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

deux périodes de 3 ans soit 6 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées :

trois périodes de 3 ans soit 9 ans maximum (sous conditions) ¹

Nombre d'années demandées : 9

Précisez les conditions remplies pour obtenir l'approbation d'un étalement dans le temps de la programmation de mise en accessibilité *d'un ensemble d'ERP* (demande de périodes supplémentaires sous conditions : voir notice) :

Cadre 5

• Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

• Autre : à préciser :

Programme d'investissement planifié en particulier dans le cadre nouvelle DSP domaines skiables

Pour les patrimoines dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe ¹ :

Nombre de communes d'implantation :

Nombre de bâtiments concernés :

Une seule IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

Cadre 4

Plusieurs IOP et votre demande concerne

une période soit 3 ans maximum

Nombre d'années demandées :

Cadre 5

¹ Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

² Situation budgétaire et financière délicate définie par l'arrêté visé au VI de l'article D. 111-19-34 du CCH : fournissez les éléments relatifs à votre situation financière, attestée, le cas échéant, par le commissaire aux comptes ou l'expert comptable ²

4. Demande d'agenda d'accessibilité programmée pour un seul établissement recevant du public sur 2 ou 3 périodes ou pour une installation ouverte au public sur 1 période

4.1 - Adresse du terrain

Nom de l'établissement
ou de l'installation

Numéro

Voie

Lieu-dit

Boîte postale

Code postal

Localité

4.2 - Classement sécurité incendie de l'ERP : (Catégorie et type d'exploitation en application de l'article R. 123-19 du code de la construction et de l'habitation)

4.3 - Analyse de la situation de votre établissement ou installation à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur

Veillez joindre une note annexe si le projet le nécessite

4.4 - Chiffrage et calendrier de la mise en accessibilité de l'établissement ou de l'installation

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cocher la case correspondante) :

Ad'ap portant sur un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseigner uniquement la sous-section 4.4.1)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur un ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des contraintes techniques ou financières (renseigner uniquement la sous-section 4.4.2)

Ad'ap portant sur une IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseigner uniquement la sous-section 4.4.3)

4.4.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Actions de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
--	--	--

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Année 6

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1
 Année 2
 Année 3
 Période 2 (années 4, 5 et 6)
 Total

4.4.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur un ERP et deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiées par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'établissement peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1		
Année 2		
Année 3		
Période 2 (années 4, 5 et 6)		
Période 3 (années 7, 8 et 9)		

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1
 Année 2
 Année 3
 Période 2
 Période 3
 Total

4.4.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur une IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité de l'installation peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Actions de mise en accessibilité envisagées (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de début (mois, semestre...)	Date prévisionnelle de fin (mois, semestre...)
Année 1		
Année 2		
Année 3		

Veillez joindre une note annexe si le projet nécessite un plus grand nombre d'actions de mise en accessibilité

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1
 Année 2
 Année 3
 Total

4.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui Dans ce cas, en joindre la liste indicative

Non

5. Demande d'Agenda d'accessibilité programmée pour plusieurs établissements recevant du public sur 1, 2 ou 3 périodes ou pour plusieurs installations ouvertes au public sur 1 période

5.1 – Liste des établissements ou des installations

Etablissement N° 1

Nom de l'établissement ou de l'installation VOIR ANNEXE N° 1

Département d'implantation Commune d'implantation

Adresse de l'ERP/IOP

Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)

Etablissement N° 2

Nom de l'établissement ou de l'installation

Département d'implantation Commune d'implantation

Adresse de l'ERP/IOP

Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)

Etablissement N° 3

Nom de l'établissement ou de l'installation

Département d'implantation Commune d'implantation

Adresse de l'ERP/IOP

Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type)

Veillez joindre une note annexe si la taille de votre patrimoine le nécessite.

5.2 - Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R. 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

VOIR ANNEXE N° 2

Veillez répondre sur papier libre si nécessaire

5.3 - Chiffrage et calendrier de mise en accessibilité

Les tableaux à renseigner dans la présente section diffèrent selon la durée de l'Ad'ap, la justification de cette durée et la distinction ERP/IOP (cochez la case correspondante) :

Ad'ap portant sur plusieurs ERP dont au moins un ERP du 1er groupe (1ère, 2ème, 3ème ou 4ème catégorie) et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par l'ampleur des travaux nécessaires (renseignez uniquement la sous-section 5.3.1)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 4, 5 ou 6 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par des difficultés techniques ou financières (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP et une durée de 7, 8 ou 9 ans justifiée par un patrimoine dont la mise en accessibilité est particulièrement complexe (renseignez uniquement la sous-section 5.3.2)

Ad'ap portant sur plusieurs ERP ou IOP et une durée de 1, 2 ou 3 ans (renseignez uniquement la sous-section 5.3.3)

5.3.1 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP/IOP dont un ERP du 1er groupe et sur une durée de deux périodes de 3 ans maximum justifiée par l'ampleur des travaux envisagés (Art. L. 111-7-7 II du CCH) :

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements ou installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
---------------	----------------------------	---	--

ERP 1

ERP 2

ERP 3

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

ERP concernés par les actions de mise en accessibilité

Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP en question

Année 1

Année 2

Année 3

Année 4

Année 5

Année 6

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1

Année 2

Année 3

Période 2 (année 4, 5 et 6)

Total

5.3.2 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur :

- plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (Art. L. 111-7-7 III du CCH)
- ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L. 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois ans maximum

Les actions concourant à la mise en accessibilité des établissements peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
---------------	----------------------------	---	--

ERP 1 VOIR ANNEXE N° 3

ERP 2

ERP 3

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 ERP

ERP concernés par les actions
de mise en accessibilité

Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée
(notion d'« actions » définie plus haut)
pour l'ERP en question

Année 1 VOIR ANNEXE N° 3

Année 2

Année 3

Période 2
(années 4,
5 et 6)

Période 3
(années 7,
8 et 9)

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1

VOIR ANNEXE N° 3

Année 2

Année 3

Période 2 (année 4, 5 et 6)

Période 3 (année 7, 8 et 9)

Total

5.3.3 - L'Agenda d'accessibilité programmée porte sur plusieurs ERP ou IOP et une période

Les actions concourant à la mise en accessibilité des installations peuvent être l'élaboration d'études, des demandes de devis, des appels d'offre, des interventions sur le cadre bâti et des autres actions de mise en accessibilité telles que les solutions liées à l'organisation permettant de délivrer les prestations au public.

Liste des IOP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l' ERP ou IOP (notion d'« actions » définie plus haut)	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP ou IOP
ERP/ IOP 1			
ERP/ IOP 2			
ERP/ IOP 3			

Veillez joindre une note annexe si plus de 3 IOP

ERP/ IOP concernées par les
actions de mise en accessibilité

Nature de l'action de mise en accessibilité envisagée (notion
d'« actions » définie plus haut) pour l'ERP ou l'IOP en question

Année 1

Année 2

Année 3

Estimation financière de la mise en accessibilité

Année 1

Année 2

Année 3

Total

5.4 - Éléments de synthèse pour le calendrier prévisionnel de mise en accessibilité de vos établissements et installations

		Nombre d'établissements ou installations pour lesquels la mise en accessibilité est achevée dans l'année ou la période					
		1e cat	2e cat	3e cat	4e cat	5e cat	IOP
	Année 1						
Période 1	Année 2						
	Année 3						
Période 2							
Période 3							
	TOTAL :						

5.5 - Dérogations

Des demandes de dérogation seront-elles susceptibles d'être sollicitées dans le cadre de la mise en œuvre de cet agenda ?

Oui dans ce cas, en joindre la liste indicative Non

6. Engagement du demandeur et des co-signataires le cas échéant

J'atteste avoir qualité pour demander l'approbation du présent Agenda d'accessibilité programmée :

Je (nous) soussigné(s), auteur(s) de la demande, certifie (ions) exacts les renseignements qui y sont contenus.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier et par les chapitres II et III du titre II du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment celles concernant l'accessibilité et m'engage à respecter les règles du code de la construction et de l'habitation.

Signature du demandeur et des co-signataires le cas échéant

A Chamonix

Le 01 SEPTEMBRE 2015

COMPAGNIE DU MONT-BLANC

S.A. à Conseil d'administration
au capital de 6 835 500 euros
35, Place de la Fontaine de la Glace
74400 CHAMONIX-MONT-BLANC
N° SIRET : 603 520 584 00018
Tél. 04 50 53 22 75 - Fax 04 50 53 83 93

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre

Si vous êtes un particulier : La loi n° 78 -17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant lorsqu'ils ne portent pas atteinte à la recherche d'infractions fiscales et la possibilité de rectification sous réserve des procédures prévues au code général des impôts et au Livre des procédures fiscales. Ces droits peuvent être exercés à la préfecture. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande

CERFA 15246*01**ANNEXE 1****5.1 Liste des établissements****Etablissement n°1**

Nom de l'établissement **CMB site des Grands Montets**
 Département **74 Commune d'implantation Argentière**
 Adresse **gare de départ du téléphérique (1er tronçon) - 1252 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA**

Etablissement n°2

Nom de l'établissement **CMB site des Grands Montets**
 Département **74 Commune d'implantation Argentière**
 Adresse **gare sommitale d'arrivée du téléphérique (2ème tronçon) - 3275 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA**

Etablissement n°3

Nom de l'établissement **CMB site des Grands Montets**
 Département **74 Commune d'implantation Argentière**
 Adresse **restaurant d'altitude de Plan Joran - environ 1950 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **3ème catégorie N**

Etablissement n°4

Nom de l'établissement **CMB site de Balme**
 Département **74 Commune d'implantation Le Tour**
 Adresse **gare de départ de la télécabine de Charamillon - 1462 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA**

Etablissement n°5

Nom de l'établissement **CMB site de Balme**
 Département **74 Commune d'implantation Le Tour**
 Adresse **gare d'arrivée de la télécabine de Charamillon - 1850 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA**

Etablissement n°6

Nom de l'établissement **CMB site de Balme**
 Département **74 Commune d'implantation Le Tour**
 Adresse **restaurant d'altitude de Charamillon - 1850 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **3ème catégorie N**

Etablissement n°7

Nom de l'établissement **CMB site de Brévent-Flégère**
 Département **74 Commune d'implantation Chamonix**
 Adresse **restaurant d'altitude de la Bergerie - 2000 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie N**

Etablissement n°8

Nom de l'établissement **CMB site de Brévent-Flégère**
 Département **74 Commune d'implantation Chamonix**
 Adresse **gare de départ du téléphérique des Praz - 1062 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA**

Etablissement n°9

Nom de l'établissement **CMB site de Brévent-Flégère**
 Département **74 Commune d'implantation Chamonix**
 Adresse **gare d'arrivée du téléphérique à la Flégère -1894 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **3ème catégorie GA+N**

Etablissement n°10

Nom de l'établissement **CMB site du Montanvers**
 Département **74 Commune d'implantation Chamonix**
 Adresse **gare d'arrivée du train du Montanvers - 1913 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie GA+N+M**

Etablissement n°11

Nom de l'établissement **CMB site du Montanvers**
 Département **74 Commune d'implantation**
 Adresse **restaurant d'altitude le Panoramique Montanvers - 1913 m**
 Classement sécurité incendie de l'ERP (catégorie et type) **5ème catégorie N**

CERFA 15246*01
ANNEXE 2

5.2 Analyse synthétique de la situation de vos établissements et/ou installations à la date de la demande au regard des obligations d'accessibilité en vigueur définies par l'arrêté prévu à l'article R 111-19-7 du code de la construction et de l'habitation

Nos différents établissements sont répartis dans la vallée de Chamonix et sont exploités dans le cadre de conventions de concession avec la commune de Chamonix principalement.
Les restaurants d'altitudes sont gérés majoritairement par des locataires gérants de façon à nous concentrer sur notre cœur d'activités qui est la remontée mécanique.

La plupart des établissements concernés étant des gares de remontées mécaniques, il serait complexe et incohérent de traiter isolément la question de l'accessibilité ; en effet des programmes de rénovation lourds sont planifiés en particulier dans le cadre de la délégation de service public des domaines skiables. Ces projets importants de modernisation de nos installations de remontées mécaniques vont permettre également en parallèle d'améliorer l'accueil et le confort de nos clients y compris de nos clients à mobilité réduite.

A ce jour, un certain nombre de travaux ont déjà été initiés depuis 2007 :

La gare intermédiaire du téléphérique de Lognan a été rénovée à l'automne 2014 ; les travaux de rénovation du bâtiment de la gare de départ sont envisagés à horizon 2024

Les gares de départ et d'arrivée de la télécabine de Charamillon seront intégralement reconstruites dans le cadre du projet de remplacement de la télécabine à horizon 2017

Les gares de départ et d'arrivée de la télécabine de Planpraz ont été construites en 2008 dans le cadre du remplacement de l'appareil

La gare d'arrivée de la Flégère a fait l'objet de travaux de rénovation en 2008 et 2011 ; la rénovation de la gare de départ est envisagée quant à elle dans le cadre de la modernisation des accès à la Flégère à horizon 2022

La gare de départ du téléphérique de l'aiguille du Midi a été rénovée en 2008
Des travaux importants sont également menés depuis 2011 sur la gare sommitale de l'aiguille du Midi et plus récemment sur la gare d'arrivée d'Helbronner

La gare de départ du train du Montenvers a été rénovée en 2007. Un permis vient d'être déposé pour la rénovation de la gare d'arrivée ainsi que pour la rénovation du restaurant panoramique situé sur le même site

CERFA 15246*01**ANNEXE 3****5.3.2. L'agenda d'accessibilité programmée porte sur :**

* plusieurs ERP et sur une durée de deux ou trois périodes de 3 ans maximum justifiée par des contraintes techniques et financières (art L 111-7-7 III du CCH)

* ou un patrimoine dont la mise en accessibilité est complexe selon les critères définis par l'article L 111-7-7 IV du CCH et sur une durée de trois périodes de trois maximum

Liste des ERP	Département d'implantation	Date prévisionnelle de début de la 1ère action de mise en accessibilité de l'ERP	Date prévisionnelle de fin de la dernière action de mise en accessibilité de l'ERP
ERP 1 - Gare Argentière	74	2015	2025
ERP 2 - Gare Grands Montets	74	2022	2025
ERP 3 - Restaurant Plan Joran	74	2015	2017
ERP 4 - Gare du Tour	74	2015	2017
ERP 5 - Gare de Charamillon	74	2015	2017
ERP 6 - Restaurant de Charamillon	74	2016	2019
ERP 7 - Restaurant Bergerie Planpraz	74	2015	2016
ERP 8 - Gare départ Praz	74	2019	2022
ERP 9 - Gare arrivée Flégère	74	2018	2021
ERP 10 - Gare arrivée Montenvers	74	2015	2016
ERP 11 - Restaurant Panoramique Montenvers	74	2015	2016

Année	ERP concernés par les actions de mise en accessibilité	Nature de l'action de mise en accessibilités envisagée (notion d'"actions" définie plus haut) pour l'ERP en question
Année 1	ERP 1 - Gare Argentière	remplacement portes d'entrée du bâtiment montage du dossier de consultation des travaux de mise en conformité
	ERP 3 - Restaurant Plan Joran ERP 4 et 5 - Gares Tour/Charamillon	étude d'avant projet de la remontée mécanique
	ERP 7 - Restaurant Bergerie Planpraz	chiffrage des travaux de mise en conformité
	ERP 10 et 11 - Gare arrivée Montenvers et Panoramique	permis déposé - dossier de consultation en préparation
	Année 2	ERP 6 - Restaurant Charamillon
	ERP 7 - Restaurant Bergerie Planpraz	travaux de mise en conformité
	ERP 10 et 11 - Gare arrivée Montenvers et Panoramique	travaux de mise en conformité
	ERP 3 - Restaurant Plan Joran	travaux de mise en conformité 1ère phase

Année 3	ERP 3 - Restaurant Plan Joran	travaux de mise en conformité 2ème phase
Période 2 (années 4, 5 et 6)	ERP 4 et 5 - Gares Tour/Charamillon	travaux de mise en conformité
	ERP 8 et 9 - Gares départ et arrivée Flégère	début des études
Période 3 (années 7, 8 et 9)	ERP 6 - Restaurant Charamillon	travaux de mise en conformité
	ERP 1 et 2 - Gares Argentière et Grands Montets	projet global de maitrise d'œuvre
	ERP 8 et 9 - Gares départ et arrivée Flégère	travaux de mise en conformité

N° ERP	SITE	BATIMENT	LOCALISATION	TYPE	CATEGORIE	ALITUDE	ETAT	REALISE	PROJETE EXERCICE	MONTANT	NATURE TRAVAUX	ENGAGEMENT MAITRE D'OUVRAGE	DEMANDE DEROGATION
	GRANDS MONTETS	Gare départ du télécabine de Plan Joran	Argentiere	GA	5	1252	REALISE	2014-2015		15 300 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables	OUI	
ERP 1	GRANDS MONTETS	Gare départ du Téléphérique 1er tronçon	Argentiere	GA	5	1252	PROJET		2024-2025	5 376 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables	les travaux à venir seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité	
	GRANDS MONTETS	Gare d'arrivée du Téléphérique 1er tronçon	Lognan	GA + N	2	1950	REALISE	2014-2015		1 050 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables	OUI	
ERP 2	GRANDS MONTETS	Gare d'arrivée du Téléphérique 2ème tronçon	Grands Montets	GA	5	3275	PROJET		2024-2025	1 406 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables		OUI
ERP 3	GRANDS MONTETS	Restaurant d'altitude de Plan Joran	Plan Joran	N	3	1950	ETUDES		2016-2017	50 000	amélioration accessibilité uniquement		OUI
ERP 4	BALME	Gare départ du télécabine	Tour	GA	5	1462	ETUDES				plan d'investissement délégation service public domaines skiables	les travaux à venir seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité	
		Gare d'arrivée du télécabine									plan d'investissement délégation service public domaines skiables	les travaux à venir seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité	
ERP 5	BALME	Restaurant d'altitude de Charamillon	Charamillon	GA	5	1850	ETUDES		2016-2017	16 609 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables		
ERP 6	BALME	Charamillon	Charamillon	N	3	1850	ETUDES		2018-2019	50 000	amélioration accessibilité uniquement		OUI
	BALME	Gare départ du télécabine de Vallorcine	Vallorcine	GA	5		REALISE	2004					Voir nota
	BREVENT	Parking du Brévent	Chamonix	PS	3	1042	REALISE	2001					Voir nota
	BREVENT	Gare départ du télécabine	Chamonix	GA	5	1042	REALISE	2008				OUI	
	BREVENT	Gare d'arrivée du télécabine	Planpraz	GA	5	2000	REALISE	2008				OUI	
ERP 7	BREVENT	Restaurant d'altitude la Bergerie	Planpraz	N	5	2000	ETUDES		2015-2016	60 000	amélioration accessibilité uniquement		OUI
	BREVENT	Gare d'arrivée du Téléphérique	Brévent	GA+N	5	2525		PROJET (mise aux normes cuisine)			plan d'investissement délégation service public domaines skiables		OUI
		Gare départ du télécabine									plan d'investissement délégation service public domaines skiables	les travaux à venir seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité	
ERP 8	FLEGERE	Gare d'arrivée du téléphérique	Les Praz	GA	5	1042	PROJET		2021-2022	1 945 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables		
ERP 9	FLEGERE	Gare d'arrivée du téléphérique	La Flégère	GA + N	3	1894	REALISE (90%)		2020-2021	200 000	plan d'investissement délégation service public domaines skiables	OUI	
	AIGUILLE DU MIDI	Gare départ du Téléphérique 1er tronçon	Chamonix	GA + N	5	1042	REALISE	2008				OUI	
	AIGUILLE DU MIDI	Gare d'arrivée du Téléphérique 1er tronçon	Plan de l'Aiguille	GA	5								OUI
	AIGUILLE DU MIDI	Gare d'arrivée aiguille du midi 2ème tronçon	Aiguille du midi	GA+N	2	3800	TRAVAUX EN COURS					les travaux à venir seront conformes aux exigences en matière d'accessibilité selon contraintes du site	
	AIGUILLE DU MIDI								2011-2018	8 500 000			

CERFA 15246*01
ANNEXE 4

5.5 Dérogations

Le 01/09/2015

Je soussigné(e), Monsieur Olivier VEZINHET, Directeur Technique, représentant la Compagnie du Mont-Blanc 35 place de la Mer de Glace, 74400 CHAMONIX MONT BLANC, demande dérogation pour les bâtiments et points particuliers suivants :

Grands Montets – Projet rénovation gare d’arrivée 3275 m

L’absence d’alimentation électrique sur ce site ne permettra pas dans le cadre des travaux d’améliorer de façon notable l’éclairage dans les circulations.

La planéité des sols sera toutefois revue.

De même la technologie des toilettes sèches employée impose une surélévation des toilettes par rapport au niveau des quais

Grands Montets – Travaux d’amélioration accessibilité restaurant Plan Joran

Voir détail ci-annexé

Balme – Travaux d’amélioration accessibilité restaurant de Charamillon

Voir détail ci-annexé

Brévent - Travaux d'amélioration accessibilité restaurant Bergerie de Planpraz

Voir détail ci-annexé

Brévent – Projet rénovation cuisine et électricité

Voir détail ci-annexé

Aiguille du Midi – Gare intermédiaire du Plan

Il s’agit d’une gare de transit entre les deux tronçons. La géométrie du bâtiment ne permettra pas de revoir les problématiques de pente entre les quais d’arrivée et les quais de départ.

Signature

COMPAGNIE DU MONT-BLANC

S.A. à Conseil d'administration
au capital de 6 885 500 000 euros
35, Place de la Mer de Glace
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
N° SIRET : 605 520 544 00018
Tél. 04 50 53 22 75 - Fax 04 50 53 83 93

Le 01/09/2015

Attestation d'accessibilité

Je soussigné(e), *Monsieur Olivier VEZINHET, Directeur Technique, représentant la Compagnie du Mont-Blanc* 35 place de la Mer de Glace, 74400 CHAMONIX MONT BLANC,

atteste sur l'honneur que les établissements ci-dessous mentionnés répondent à ce jour aux règles d'accessibilité en vigueur au 31 décembre 2014

- Gare de départ télécabine de Plan Joran
- Gare intermédiaire de Lognan (un sanitaire restant à aménager automne 2015)
- Gare de départ télécabine de Planpraz
- Gare d'arrivée télécabine de Planpraz
- Gare d'arrivée de la Flégère (la circulation sortie front de neige reste à traiter)
- Gare de départ de l'Aiguille du Midi
- Gare de départ du Montenvers

Nota :

La gare de départ de la télécabine de Vallorcine a été construite en 2004. Une caisse, un sanitaire adapté, l'accès aux quais ont été aménagés. Néanmoins, les sanitaires se trouvent à un niveau inférieur du bâtiment, accessible uniquement par un escalier. La faisabilité technique d'une rampe d'accès sera étudiée

Le parking du Brévent a été construit en 2001. Il se trouve en surplomb du départ de la télécabine de Planpraz. Il n'y a pas de communication aisée entre les deux niveaux de par la topographie du terrain. A cet effet, lors de la construction de la télécabine, deux places de stationnement ont prévues à proximité du bâtiment

Signature

COMPAGNIE DU MONT-BLANC
S.A. à Conseil d'administration
au capital de 6 887 544,20 euros
35, Place de la Mer de Glace
74400 CHAMONIX MONT-BLANC
N° SIRET : 605 120 584 00018
Tél. 04 50 53 22 75 - Fax 04 50 53 83 93



Demande d'approbation d'un Agenda d'accessibilité programmée

Pièce n° 02

Programme



Ad'AP – Site des Grands Montets

ANNEXE EXPLICATIVE

Septembre 2015

Gare de départ d'Argentière type GA 5ème catégorie

- Programme de rénovation de la gare
Plan d'investissement DSP exercice 2024-2025
Budget 5,376 M€

Le projet consistera en la rénovation intégrale du bâtiment, avec redistribution des locaux et aménagement de zones de services.

La nouvelle gare de départ sera conforme aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs



Rampe d'accès aux quais
aménagée en 2009
en lieu et place escaliers



Gare de départ d'Argentière

Une rampe, même si elle n'est pas aux normes, permet l'accès aux quais du téléphérique aux personnes en fauteuil

Il n'y a pas actuellement de guichet caisse adapté

L'espace sanitaire actuel situé à l'étage du bâtiment est trop exigu pour envisager un aménagement. Néanmoins la gare d'arrivée est équipée : un sanitaire dans le hall de gare, un sanitaire dans la vente à emporter

Les portes d'entrée du bâtiment (2x0,80) sont prévues d'être remplacées sur 2015-2016

28 500,00

Gare intermédiaire de Lognan

type GA+N 2ème catégorie

- Programme de rénovation du hall et des sanitaires publics
Réalisé au plan d'investissement DSP exercice 2014-2015
(voir attestation maître d'ouvrage jointe)

Le hall de gare, les sanitaires publics ont été mis en conformité dans le cadre des travaux de rénovation

Le self situé à l'étage est ouvert uniquement en hiver et n'est pas accessible en fauteuil (dérogation PC). L'escalier d'accès intérieur a néanmoins été mis en conformité même s'il sert principalement d'escalier de secours.

Par contre la vente à emporter, située au Rdc, ouverte en exploitation hiver et été, est accessible avec un sanitaire adapté (fin des travaux automne 2015)

avant



après



Gare d'arrivée des Grands Montets

type GA 5ème catégorie

- Programme de rénovation de la gare

Plan d'investissement DSP exercice 2024-2025

Budget 1,406 M€

Pas d'alimentation électrique de cette gare située à 3200 m.

Les travaux dont le périmètre n'est pas finalisé à ce jour concerneront principalement à traiter les infiltrations de neige, traiter l'habillage des plafonds, embellir les murs et rénover les sols de circulations



Gare d'arrivée des Grands Montets

Note explicative sur le bâtiment actuel	Estimateur HT
<p>Il est à noter qu'au regard des dispositions du plan de sauvetage et de la particularité du site, l'accès à ce deuxième tronçon du téléphérique est laissé à l'appréciation du responsable d'exploitation, comme acté au règlement des remontées mécaniques</p>	

Gare d'arrivée des Grands Montets

Demande de dérogation	
<p>Il existe des toilettes sèches sur le site mais l'implantation des bacs de récupération nécessite une surélévation des toilettes. Elles sont donc accessibles par un escalier</p>	
<p>L'absence d'alimentation électrique ne permettra pas d'améliorer l'éclairage des circulations</p>	

Restaurant de Plan Joran

type N catégorie 3

Il s'agit d'un restaurant d'altitude accessible uniquement à ski

Il n'est ouvert qu'en hiver sur environ 4 mois

Il est exploité par un locataire gérant, la SERAC

Au regard des conditions spécifiques d'exploitation, seuls sont envisagés certains travaux dont la programmation est prévue été 2016 (voir ci-après).



Restaurant de Plan Joran

Travaux prévisionnels selon rapport 2013		Estimatif HT
Eclairage de la terrasse inférieur à 20 lux		dérogation
Remplacement aux entrées des tapis ubo supérieurs à 2 cm, les seuils présentent également des ressauts supérieurs à 2 cm		dérogation
Remplacement des portes d'entrée extérieures principales par des portes tiercées		
Aménagement du comptoir en pierre de la VAE non adapté		dérogation
Traitement acoustique des plafonds (charpente bois apparente)		dérogation
Amélioration de l'éclairage pour assurer éclairage minimal de 100 lux en tous points du sol dans les circulations et escaliers		
Traitement de l'éveil à vigilance dans les escaliers et amélioration des mains courantes		
Adaptation d'un sanitaire adapté dans chaque espace (ils seront accessibles par la salle hors sacs depuis l'extérieur dû bâtiment)		

Restaurant de Plan Joran

Travaux prévisionnels selon rapport 2013	Estimatif HT
Abaissement d'un urinoir	
Abaissement d'un lavabo dans chaque sanitaire	
ENVELOPPE ESTIMATIVE PREVISIONNELLE	50 000,00

Restaurant de Plan Joran

Demande de dérogation	
Eclairage de la terrasse inférieur à 20 lux	Ouverture de l'établissement en journée uniquement
Remplacement aux entrées des tapis ubo supérieurs à 2 cm, les seuils présentent également des ressauts supérieurs à 2 cm	Etablissement situé en milieu naturel, accessible essentiellement à ski
Aménagement du comptoir en pierre de la VAE non adapté	<i>L'espace est insuffisant pour aménager un comptoir adapté au bar. Un service à table peut être proposé</i>
Traitement acoustique des plafonds	<i>Il s'agit d'une charpente bois laissée apparente pour des questions d'esthétisme et qui présente déjà des qualités d'absorption. A vérifier également la question de la stabilité au feu si encoffrement partiel</i>



Ad'AP – Site de Balme ANNEXE EXPLICATIVE

Septembre 2015

Gare de départ du Tour type GA 5ème catégorie

- Programme de remplacement de la télécabine Tour-Charamillon

Plan d'investissement DSP exercice 2016-2017

Budget 16,609 M€

Le projet consiste en la dépose de l'installation de remontée mécanique actuelle, et démolition toute ou partielle des gares actuelles.

L'étude d'un nouveau tracé est en cours ce qui imposera la reconstruction et le réagencement des gares de départ et d'arrivée

Les nouveaux locaux seront conformes aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs

Gare d'arrivée de Charamillon

type GA 5ème catégorie

- Programme de remplacement de la télécabine Tour-Charamillon

Plan d'investissement DSP exercice 2016-2017

Budget 16,609 M€

Le projet consiste en la dépose de l'installation de remontée mécanique actuelle, et démolition toute ou partielle des gares actuelles.

L'étude d'un nouveau tracé est en cours ce qui imposera la reconstruction et le réagencement des gares de départ et d'arrivée

Les nouveaux locaux seront conformes aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs

Restaurant de Charamillon type N catégorie 3

Restaurant d'altitude – cheminement d'accès en milieu naturel

Seule la vente à emporter est ouverte en été

Il est exploité par un locataire gérant, la SERAC

Au regard des conditions spécifiques d'exploitation, seuls sont envisagés certains travaux dont la programmation est prévue après le remplacement de la télécabine soit à partir de 2018



Restaurant de Charamillon

Travaux prévisionnels selon rapport 2009	Estimatif HT
Remplacement des caillebotis métalliques et des tapis UBO aux entrées	dérogation
Remplacement des portes des sas d'entrée <90 cm	
Aire d'absorption acoustique équivalente à 25% de la surface du sol (sous réserve de possibilité technico-financière = charpente apparente)	dérogation
Renforcement éclairage de 70 à 100 lux circulation R-1 et de 70 à 150 lux dans les escaliers	
Modification des main courantes escaliers mezzanine et R-1	
Appel à vigilance, contremarches escaliers mezzanine et R-1	
Remplacement porte d'entrée du sanitaire adapté existant <90	
Mise en place rampe bois amovible pour accès été (de niveau hiver)	

Restaurant de Charamillon

Travaux prévisionnels selon rapport 2009	Estimatif HT
Déplacement panneaux signalétique suspendus	
Abaissement d'un urinoir	
ENVELOPPE ESTIMATIVE PREVISIONNELLE	50 000,00

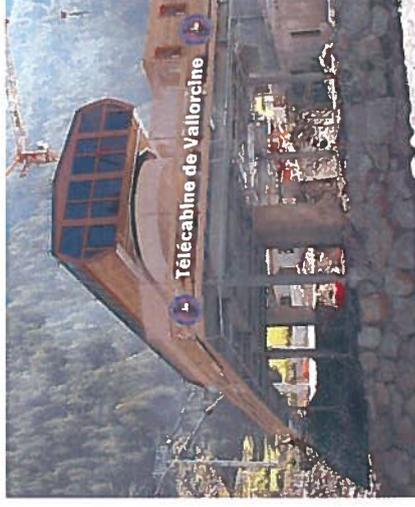
Restaurant de Charamillon

Demande de dérogation	Estimatif HT
<p>Remplacement des caillebotis métalliques et des tapis UBO aux entrées</p>	<p>Etablissement situé en milieu naturel, cheminement terrain naturel en été ou accessible à ski en hiver</p>
<p>Aire d'absorption acoustique équivalente à 25% de la surface du sol</p>	<p>Il s'agit d'une charpente bois laissée apparente pour des questions d'esthétisme et qui présente déjà des qualités d'absorption. A vérifier également la question de la stabilité au feu si encoffrement partiel</p>

Gare départ de Vallorcine

type GA 5ème catégorie

- **Le bâtiment a été construit en 2004 (voir attestation maître d'ouvrage jointe)**
- Il dispose d'un espace sanitaire adapté au même niveau que ceux accessibles aux valides. Néanmoins son accès à ce jour en fauteuil ne peut se faire qu'en contournant le bâtiment
- Un escalier métallique extérieur, situé entre le garage cabines et l'embarquement télécabine, donne accès aux sanitaires. La différence de niveau entre la plateforme devant la gare et le niveau des sanitaires est de 3,5 m. Nous souhaitons réfléchir à la faisabilité d'une rampe mais cette démarche n'est pas engagée à ce jour et nous n'avons aucune certitude sur sa faisabilité technique pour éviter le contour du bâtiment





Ad'AP – Site de Brévent-Flégère

ANNEXE EXPLICATIVE

Septembre 2015

Parking du Brévent

type PS 3ème catégorie

Ce parking est situé en surplomb de la gare de départ de la télécabine. Il n'y a pas de cheminement praticable de par la topographie du terrain si ce n'est pas des escaliers métalliques pour les questions de déneigement.

Deux places de stationnement sont par contre à disposition à proximité immédiate de la gare de départ située en contrebas.

Gare de départ TC Planpraz Chamonix

type GA 5^{ème} catégorie

- **Gare rénovée en 2008**

Elle est conforme aux exigences en matière d'accessibilité
(voir attestation maître d'ouvrage)

Gare d'arrivée TC Planpraz Chamonix

type GA 5^{ème} catégorie

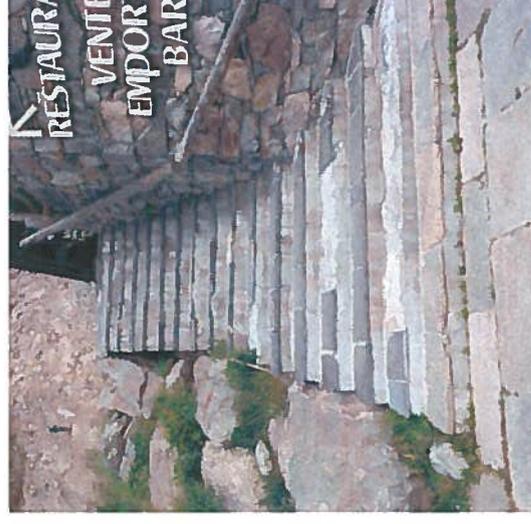
- **Gare rénovée en 2008**

Elle est conforme aux exigences en matière d'accessibilité
(voir attestation maître d'ouvrage)

Restaurant la Bergerie type N 5ème catégorie

- Il s'agit d'un restaurant d'altitude accessible aux piétons et skieurs
- Il est ouvert durant les périodes d'ouverture du site, en hiver et en été
- Il est exploité par un locataire gérant, la SERAC.

Au regard des conditions spécifiques d'exploitation, seuls sont envisagés certains travaux dont la programmation est prévue été 2016 (voir ci-après)



Restaurant la Bergerie

Travaux prévisionnels selon rapport 2009	Estimatif HT
Voir la possibilité de supprimer le ressaut de 12 cm entre le palier d'arrivée de l'escalier extérieur et la terrasse bois	
Dépose de la main courante non facilement préhensible et mise en place d'une main courante de part et d'autre	
Réflexion en cours pour rénover l'escalier pierre extérieur et en profiter pour améliorer l'éveil à vigilance	
L'accès principal au restaurant se fait par une porte coulissante. En cas de mauvais temps, un sas attenant est utilisé pour éviter neige et vent : ce sas n'est pas conforme	<i>dérogation</i>
Le service s'effectue principalement en terrasse pour la VAE ou en salle pour le restaurant : il n'y pas de comptoir adapté à la VAE	<i>dérogation</i>
Remplacer bloc porte 2 vantaux dans circulation entre sanitaire et salle VAE	

Restaurant la Bergerie

Travaux prévisionnels selon rapport 2009	Estimatif HT
Amélioration éclairage pour obtenir 100 lux en tous points du sol (circulation desservant sanitaires VAE)	
Le sanitaire adapté existant au niveau de la VAE doit faire l'objet d'améliorations mineures	
Les urinoirs sont en batterie : en abaisser un	
Il n'existe pas de sanitaire adapté sur le niveau restaurant, transformer pour adaptation les sanitaires existants	
Amélioration de l'acoustique	<i>dérogation</i>
ENVELOPPE ESTIMATIVE PREVISIONNELLE	60 000,00

Restaurant la Bergerie

Demande de dérogation	
<p>L'accès principal au restaurant se fait par une porte coulissante. En cas de mauvais temps, un sas attenant est utilisé pour éviter neige et vent : ce sas n'est pas conforme</p>	<p><i>Rien n'oblige à emprunter ce sas. Au besoin, l'accès principal par la porte coulissante peut être maintenu</i></p>
<p>Le service s'effectue principalement en terrasse pour la VAE ou en salle pour le restaurant : il n'y pas de comptoir adapté à la VAE</p>	
<p>Amélioration de l'accoustique : structure bois apparente</p>	<p><i>Il s'agit d'une charpente bois laissée apparente pour des questions d'esthétisme et qui présente déjà des qualités d'absorption. A vérifier également la question de la stabilité au feu si encoffrement partiel</i></p>

Gare d'arrivée du Brévent et Panoramic type GA+N 5ème catégorie

Il s'agit d'un site isolé accessible par le téléphérique du Brévent où les possibilités d'accès sont extrêmement limitées : aucune des prestations proposées ne se trouvent sur la plateforme d'arrivée du téléphérique.

Le restaurant est accessible au niveau -1 et les toilettes sèches sont au niveau -2 (voir photo ci-dessous)

La mise en conformité serait techniquement et financièrement démesurée (façades à l'aplomb d'un terrain naturel très raide)



Gare d'arrivée du Brévent et Panoramic

Demande de dérogation

L'accès au restaurant se fait au niveau -1 par rapport aux quais, les sanitaires au niveau -2

Les services ne sont donc pas accessibles en fauteuil et il est difficile de mettre en conformité PMR l'escalier métallique d'accès pour les raisons de déneigement

Gare de départ du TPH Flégère

type GA 5ème catégorie

- Programme de rénovation de la gare

Plan d'investissement DSP exercice 2021-2022

Budget 1,945 M€



Le projet consistera en la rénovation intégrale du bâtiment. La nouvelle gare de départ sera conforme aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs

Ce projet est étroitement lié au choix qui sera effectué concernant le futur dispositif d'accès au site de la Flégère, projet à horizon 2020 pour une enveloppe de 13,332 M€

Gare d'arrivée du TPH Flégère

type GA + N 3ème catégorie

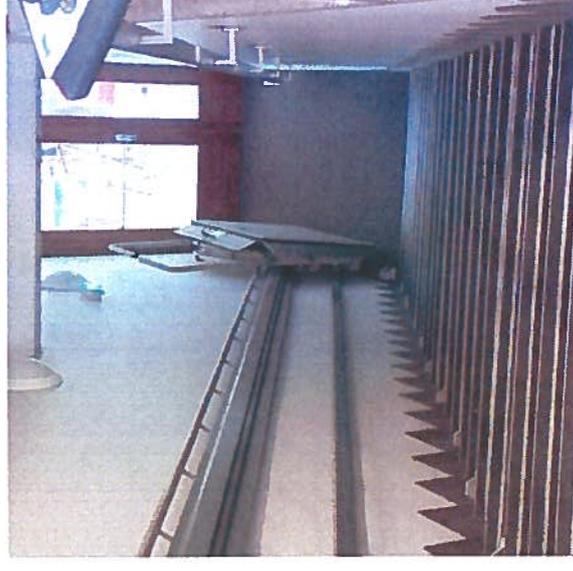
- Une première phase de travaux a déjà été réalisée pour les espaces sanitaires publics et les espaces de restauration : ces zones sont conformes aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs (voir attestation maître d'ouvrage jointe)
- Programme de rénovation de la gare (dernière phase sortie clients front de neige, il s'agit principalement de la rénovation d'une circulation et des quais)

Plan d'investissement DSP exercice 2020-2021

Budget 200 K€



Partie restant à traiter





Ad'AP – Site de l'Aiguille du Midi

ANNEXE EXPLICATIVE

Septembre 2015

La Compagnie du Mont-Blanc remplace l'ascenseur sommital de l'Alguille du Midi.

Ce nouvel ascenseur, double cabines indépendantes de type « duplex », développé par la société Schindler sera opérationnel pour l'été 2015.

Pour connaître les dates d'ouverture du :

10 - Le Pas dans le Vide *

9 - L'Espace Sommital et sa Terrasse 3842

8 - Ascenseur Sommital

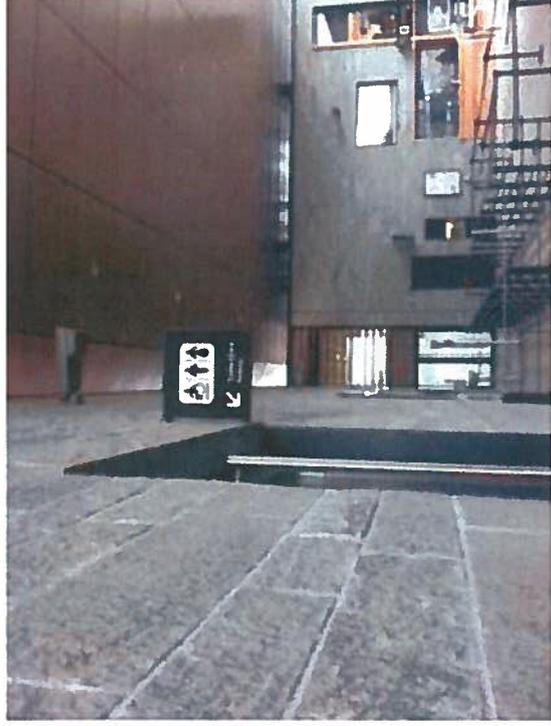
Se renseigner sur www.compagniedumontblanc.com



Gare de départ ChamoniX type GA+N 5ème catégorie

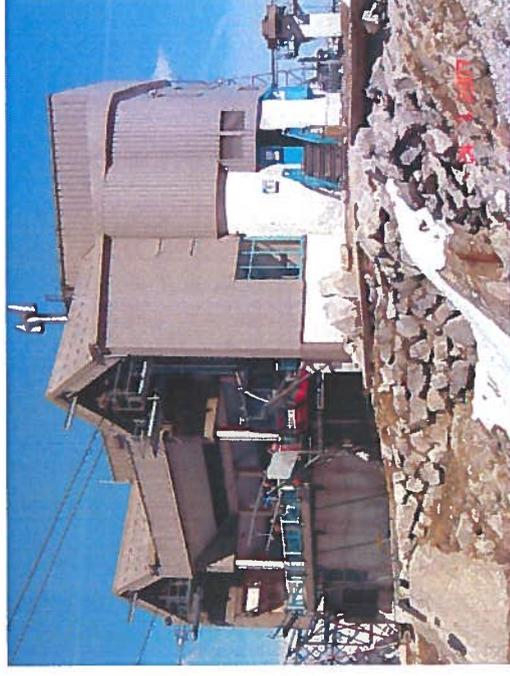
- Gare rénovée en 2008

Elle est conforme aux exigences en matière d'accessibilité
(voir attestation maître d'ouvrage jointe)



Gare intermédiaire du Plan de l'aiguille du Midi type GA 5ème catégorie

C'est un espace principalement de transit entre les deux tronçons du téléphérique. De part la géométrie du bâtiment et de ses quais, il y a une pente entre les deux quais.



Gare intermédiaire du Plan de l'aiguille du Midi

Demande de dérogation	
<p>Les extérieurs, point de départ des sentiers de randonnées, sont accessibles par un escalier (la mise en place d'une rampe serait disproportionnée pour un accès en terrain naturel).</p>	
<p>Les mains courantes ne sont pas en dépassée pour les questions de déneigement</p>	
<p>Une caisse d'appoint existe mais non adaptable de par son exiguïté ; elle sert essentiellement aux alpinistes, aux randonneurs (notamment en provenance du Montenvers)</p>	
<p>Difficulté d'intégrer un sanitaire adapté dans l'emprise des circulations intérieures et complexité de traitement des eaux usées sur ce site</p>	

Gare d'arrivée aiguille du midi

type GA+N 2ème catégorie

- **Programme de rénovation du site en cours depuis 2011**

Tout ce qui peut faciliter l'accueil, le confort et la sécurité des personnes à mobilité réduite est mis en œuvre par rapport à la complexité du site situé à plus de 3800 m

Un circuit permettra prochainement aux personnes en fauteuil de faire le tour du piton central sur lequel ils disposent d'un toilette adapté.

Le piton nord reste quant à lui inaccessible aux personnes en fauteuil. Néanmoins toutes les circulations, les escaliers ont été rénovés conformément aux exigences en matière d'accessibilité.

(voir attestation maitre d'ouvrage)

Gare d'arrivée Helbronner

type GA 5ème catégorie

- **Programme de rénovation du site en cours depuis 2014**

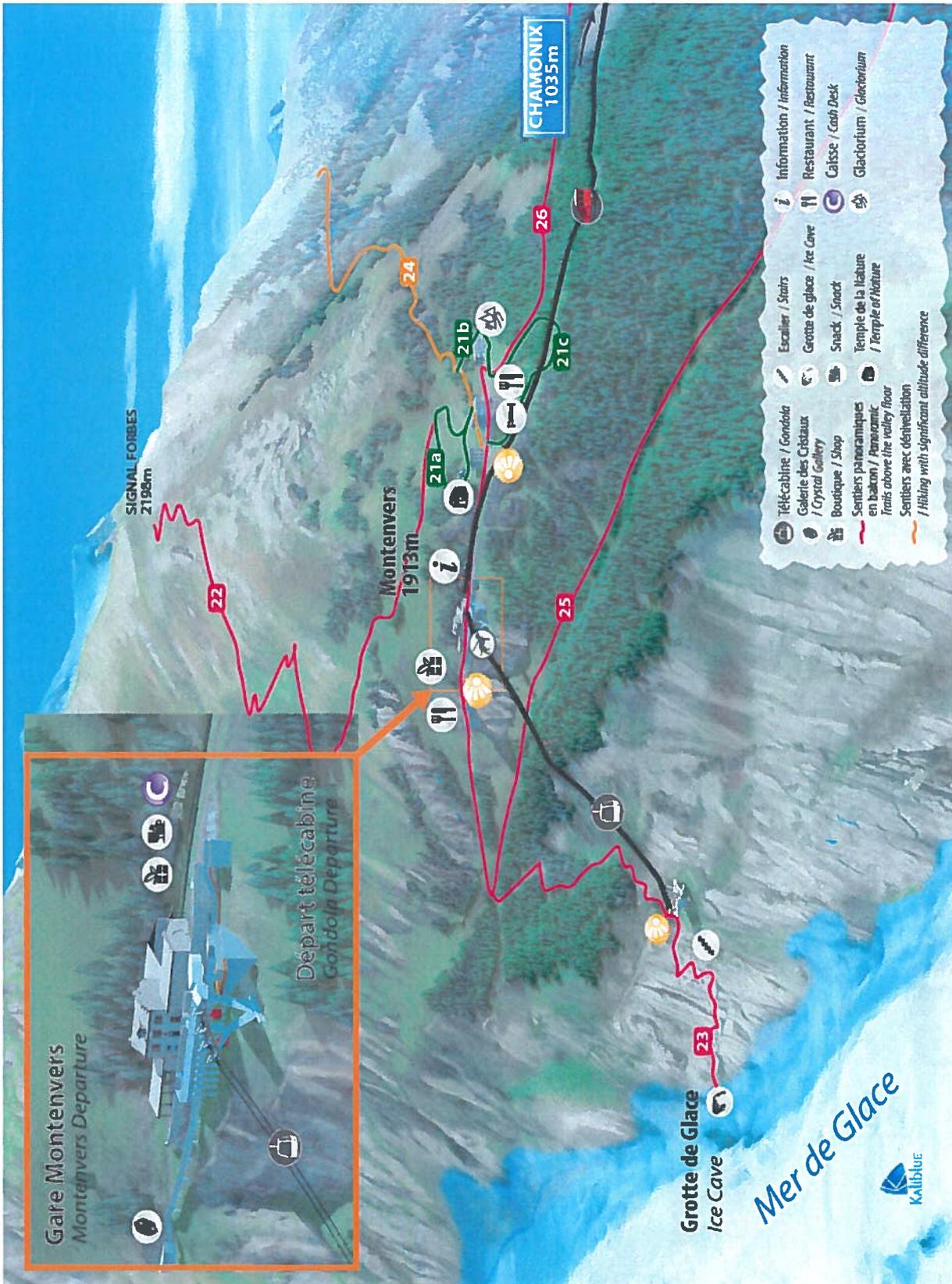
Tout ce qui peut faciliter l'accueil, le confort et la sécurité des personnes à mobilité réduite est mis en œuvre par rapport à la complexité du site situé à plus de 3450 m (voir attestation maître d'ouvrage)



Ad'AP – Site du Montenvers

ANNEXE EXPLICATIVE

Septembre 2015



Gare Montanvers
Montanvers Departure

Depart télécabine
Gondola Departure

SIGNAL FORBES
2198m

Montanvers
1913m

CHAMONIX
1035m

Grotte de Glace
Ice Cave

Mer de Glace



- Télécabine / Gondola
- Galerie des Cristaux / Crystal Gallery
- Boutique / Shop
- Sentiers panoramiques en balcon / Panoramic trails above the valley floor
- Sentiers avec dénivelation / Hiking with significant altitude difference
- Escalier / Stairs
- Grotte de glace / Ice Cave
- Snack / Snack
- Temple de la Nature / Temple of Nature
- Information / Information
- Restaurant / Restaurant
- Caisse / Cash Desk
- Glacierium / Glacierium

Gare de départ Chamonix

type GA 5ème catégorie

- **Gare rénovée en 2006-2007**
(voir attestation maître d'ouvrage)

Elle est conforme aux exigences en matière d'accessibilité.

Le guichet adapté a été supprimé car non utilisé.

De par les contraintes d'accès dans le train, les personnes en fauteuil sont accompagnées et prises en charge directement sur les quais par notre personnel.

Un sanitaire adapté est à leur disposition.

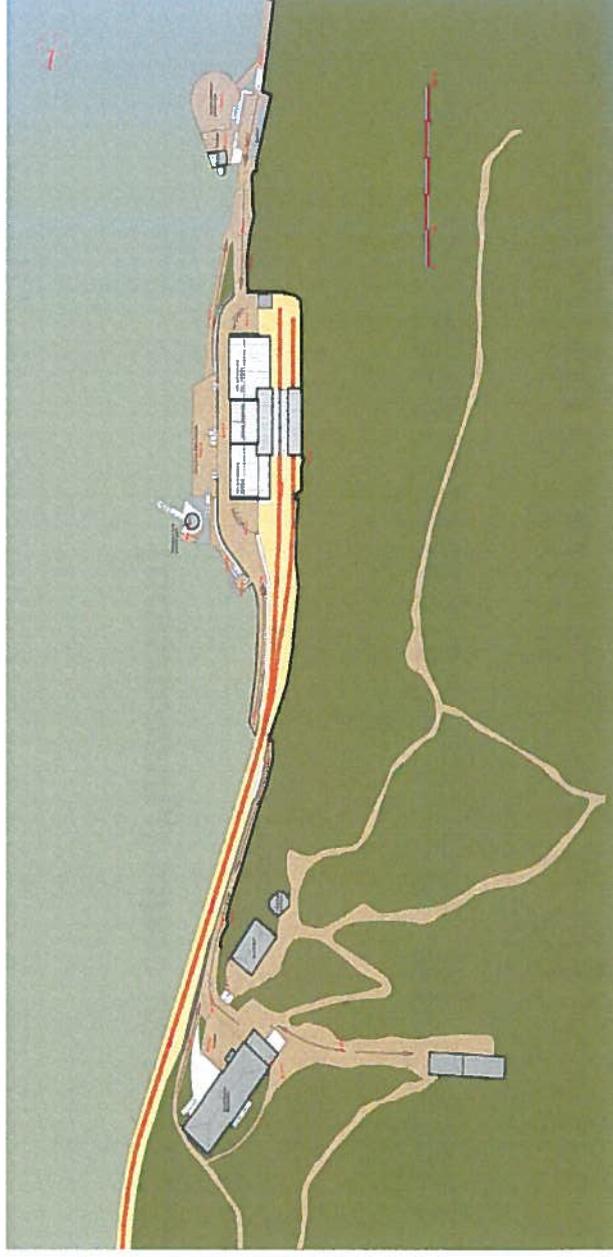
Gare d'arrivée du Montenvers type GA+N 5ème catégorie

- Programme de réhabilitation et d'extension

Plan d'investissement DSP

exercice 2016-2017 (PC en cours d'instruction)

Les locaux accessibles au public seront conformes aux exigences en terme d'accessibilité travaux neufs



Restauration le Panoramique type N 5ème catégorie

- Programme de rénovation
**Plan d'investissement DSP
exercice 2016-2017 (PC en cours d'instruction)**

Ce bâtiment n'est pas accessible à ce jour aux personnes en fauteuil de par la configuration topographique du site. L'aménagement intérieur sera néanmoins adapté à leur accueil futur.

Hotel d'altitude du Montenvers

- OA - Non concerné par la réglementation



